



# 51 ans de succès industriel et de progrès social

7 juillet 2021

**1970**, des hommes et des femmes décident de changer profondément le modèle social de notre groupe.

L'ambition est de passer de la méthode du conflit stérile et permanent, souvent pour des intérêts autres que ceux de l'entreprise ou des salariés, à la méthode du dialogue social et de la pratique contractuelle, permettant le développement des salariés comme de l'entreprise.

## FO signera seul ces accords fin 1970

Ces Accords Société fixent l'ambition ainsi que l'ensemble des droits des salariés. Ils font clairement partie de l'ADN de **FO**.



Ils ont été la source de la stabilité et de la paix sociale qui a largement contribué à la réussite industrielle et commerciale du Groupe.

51 ans après le constat est là, Airbus est le leader mondial de l'aviation civile et un acteur mondial majeur sur les activités hélicoptères, espace et défense.

Nul besoin de promouvoir d'avantage l'intérêt pour Airbus comme pour les salariés de cette stratégie sociale autour du dialogue social et de la pratique contractuelle qui permet de signer des accords qui répondent aux justes attentes des salariés en gardant toujours à l'esprit que s'il est vrai qu'Airbus n'est rien sans ses salariés l'inverse l'est tout autant.

**C'est cela le pragmatisme et la bienveillance sur les générations futures  
dont avaient fait preuve nos anciens et que vos élus FO  
font vivre encore aujourd'hui.**

**2021**, lundi 05 juillet, la Direction a réuni les organisations syndicales représentatives **FO**, CGC, CFTC et CGT pour la 1<sup>ère</sup> réunion de Négociation d'un accord de méthode.

Cet accord a pour objectif de mettre en place la méthode et les outils qui permettront de revoir l'intégralité de nos accords société, avec comme ambition de les moderniser les simplifier et les harmoniser afin de mettre en place un statut commun Groupe.

L'arrivée prochaine de la nouvelle convention collective de la métallurgie, les nouvelles règles législatives des lois Macron, Elkomri, Rebsamen sont les éléments déclencheurs de cette décision.



Ce jour, plus de 150 accords cohabitent dans le Groupe Airbus sur ces sujets. Cette négociation qui débute aujourd'hui s'achèvera en 2023 et aura pour objectif de trouver 13 accords ou avenants qui couvriront l'ensemble de ces thèmes.

Le périmètre de l'accord de méthode couvrira **9 thèmes principaux** (comprenant 43 sous thèmes)

- Rémunération,
- Classification des postes,
- Epargne salariale,
- Protection sociale,
- Durée du travail,
- Congés,
- Responsabilité sociale,
- Santé sécurité et conditions de travail
- Dialogue social.

L'objectif est extrêmement ambitieux. Pour **FO**, le piège de l'objectif «trop compétitivité » reste bien présent, et nous avons réaffirmé que sans remettre en cause les besoins de compétitivité d'Airbus ce paramètre ne devait en aucun cas être le driver principal de cette négociation.

**FO** adhère à ce projet de modernisation, d'harmonisation et de simplification des statuts des sociétés du périmètre social d'Airbus en France.

Les plus de 150 accords existants dans le groupe sont une preuve de **notre adaptation permanente aux attentes des salariés**. Revoir l'ensemble de nos textes pour les rendre plus modernes, plus simples, plus clairs, plus solidaires, nous semble primordial.

Notre monde a évolué, nos vies ont évolué avec lui.

Ces négociations qui vont s'étaler sur plus de 2 ans, devront pour **FO** respecter le passé et continuer de garantir ce qui protège les salariés comme Airbus.

Encore une fois, le Dialogue Social et la pratique contractuelle devront en être les outils.

L'équilibre reste pour **FO** la seule valeur qui puisse protéger la prospérité d'Airbus comme celle des salariés.

**Cette négociation est « historique » ! Après 51 années d'existence, nos accords société vont faire peau neuve.**

Enfin, cette négociation débute avant même que le projet « New Co » soit arrivé à son terme, d'ores et déjà **FO** a demandé en séance que la **potentielle future New CO Aérostructures Française soit intégrée dans le périmètre d'application de ces accords pour bénéficier du même statut social que l'ensemble du Groupe.**

La Direction a répondu favorablement à notre demande.

Les garanties sociales exigées par **FO** sur le projet « New Co » seront donc formalisées dans ces accords.



**FO Notre Industrie, Nos Emplois, Nos Salaires**